

Cet établissement fait partie du réseau périnatal AURORE et du réseau de suivi ECL'AUR www.aurore-perinat.org			
Visite du service	Pour visiter le service avant le transfert de votre bébé appelez au n° tel : 04.81.65.51.77		
Présentation générale	Service de néonatalogie Statut : Privé à but non lucratif (ESPIC) - Dans tous les cas votre bébé est pris en charge à 100 % pendant toute son hospitalisation. Nombre de lits : 6		
Contacts utiles			
Service de néonatalogie : 04.81.65.51.77 Consultations :			
Hébergement des parents	Si vous souhaitez dormir auprès de votre enfant : Chambre mère enfant : oui Fauteuil ou lit d'appoint : oui Voir les modalités avec le personnel		
Equipe de néonatalogie			
Pédiatres	Joignables 24h/24 par le service		
Autres soignants	Puéricultrices, auxiliaires de puériculture, orthophoniste, psychiatre		
Psychologues	Oui	Si vous souhaitez la joindre :	Via le personnel soignant
Puéricultrice de PMI	Oui	Si vous souhaitez la joindre	Cf secteurs
VISITES			
Livret d'accueil	Oui	Il vous sera remis à l'admission	
Horaires de visite des Parents	24h/24	Restriction : aller-retour après minuit à éviter (sécurité de l'hôpital)	
Visite des frères et sœurs	Oui (hors pandémie ou période hivernale)	Visite des grands parents	Oui
Salle des parents	Non	Possibilité de repas sur place	Oui (frigo chambre) + cafeteria hôpital
Associations de parents intervenants dans le service	Non mais présence d'autres associations (petites pieuvres sensation coton, a bras cadabra)		
ALLAITEMENT			
Référente en allaitement	Non		
Salle d'allaitement	Non (chambre individuelle)		
Rachat possible du lait maternel au lactarium R-Alpes	Oui		
ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT			
Vous pouvez apporter son doudou et personnaliser son environnement			
Vous pouvez apporter ses vêtements personnels : Oui + apporter linge de toilette			
SORTIE			
Critères de sortie	La sortie sera décidée par l'équipe lorsque votre bébé et vous-même serez prêts Vous pouvez en discuter avec l'équipe soignante		
Possibilité de chambre mère enfants avant la sortie	Oui (possibilité une nuitée couple-enfant la veille de la sortie)		
COMMENTAIRES LIBRES			

	<p>Quand maman hospitalisée, bénéficie de la chambre prise en charge dans son séjour maternité (repas inclus). Une fois maman non hospitalisée, elle devient accompagnante. Cf mutuelle pour la prise en charge lit accompagnant d'un enfant hospitalisé (pas de reste à charge mais avance des frais : possibilité d'attendre remboursement mutuelle pour l'encaissement des frais, voir avec les agents administratifs et facturation). Des repas sont également possibles auprès du prestataire repas (cf tarif en vigueur dans le service) Si pas de mutuelle, reste à charge de 10€ par nuit (petit déjeuner inclus).</p>
--	--